



Conduite avec permis invalidé

Par **mozi**, le **06/03/2012 à 17:47**

Bonjour,
Suite à la perte de points mon permis de conduire fut invalidé et je devais repasser le code pour le récupérer mais un jour je me suis fait arrêter par la police au volant sans permis, j'ai été emmené au commissariat et j'ai reçu une convocation au tribunal d'instance le 11 mai 2012.
Mes questions :
rn1 - qu'est-ce que je risque alors que j'ai pris une date pour passer mon code ?
rn2 - dois-je le passer ou non au risque de recevoir une sanction et de ne plus pouvoir le repasser à plusieurs années ?
rn3 - mon casier judiciaire sera-t-il taché ?
Merci de m'aider.

Par **Tisuisse**, le **06/03/2012 à 19:30**

Bonjour,
Réponses :
rn1 - voir le post-it "conduite sans permis";
rn2 - c'est à vous de voir;
rn3 - oui.